

JOURNEE INTERNATIONALE DE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

Réunion spéciale à l'Office des Nations Unies à Genève

**Déclaration au nom du
Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien**

par S.E.M Aboubacar Sadikh BARRY

**Ambassadeur, Représentant Permanent du Sénégal
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève**

Madame la Directrice générale.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Distingués Délégués et Participants

J'ai l'avantage de prendre la parole pour non seulement marquer la présence et la solidarité de la Mission permanente du Sénégal, mais aussi et surtout, m'acquitter de l'agréable devoir de vous livrer les points majeurs de la Déclaration du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peules palestinien (CEIRPP) qui, cinquante ans après sa création le 10 novembre 1975, s'est réuni il y a 3 jours à New York, pour commémorer solennellement la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Nous nous réunissons aujourd'hui avec un profond sens de responsabilité. Cinquante années de plaidoyer du Comité et de solidarité n'ont pas permis de remédier à l'injustice persistante subie par le peuple palestinien.

Soixante-dix-huit ans (78) après la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, la vision de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité n'a toujours pas été réalisée, et les droits inaliénables du peuple palestinien – au retour, à l'autodétermination et à l'indépendance – demeurent bafoués.

Cette commémoration intervient plus de deux (02) ans après l'offensive militaire à Gaza, qui a provoqué des souffrances et des pertes humaines sans précédent : près de 70 000 victimes, dont une majorité de femmes et d'enfants, plus de 170 000 blessés, des milliers d'amputations dont des enfants, ainsi que des milliers de personnes toujours portées disparues et présumées ensevelies sous les décombres, et une famine déclarée en août dernier, touchant au moins un tiers de la population gazaouie, conséquence directe du recours par Israël à la famine comme méthode de guerre. Plus de 80 % des infrastructures civiles ont été détruites ou rendues inutilisables.

Pendant deux ans, les attaques militaires dévastatrices menées par Israël, puissance occupante, le blocus implacable, les déplacements répétés de population et le refus d'apporter une aide humanitaire ont privé des familles de nourriture, d'eau, d'électricité, de produits de première nécessité, d'abris, d'écoles et d'hôpitaux.

Gaza a été rendue inhabitable de façon délibérée.

Et pourtant, au milieu de ce désespoir immense, une lueur d'espoir apparaît.

Le 10 octobre, un cessez-le-feu fragile a été conclu, accompagné d'un plan de paix négocié par les États-Unis et marquant l'arrêt de l'offensive militaire israélienne.

Le 19 novembre, la Quatrième Commission a renouvelé le mandat de l'UNRWA jusqu'en 2029, confirmant son rôle essentiel et garantissant une aide humanitaire vitale aux palestiniens.

Auparavant, le 17 novembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2803, prévoyant la reprise intégrale de l'aide humanitaire, la création d'un Conseil de la paix incluant des représentants palestiniens et le déploiement d'une Force internationale de stabilisation temporaire.

Nous espérons que la mise en œuvre de cette résolution, ainsi que de toutes celles autres pertinentes des Nations Unies, offrira une voie crédible vers la réalisation, attendue depuis si longtemps, de l'indépendance de l'État de Palestine.

Il est également essentiel que le droit au retour des réfugiés soit garanti. Le Comité et les États Membres veilleront à ce que le processus politique, tel que défini dans la Déclaration de New York, ne soit pas oublié, mais serve au contraire de cadre à l'avenir.

Cela exige également que tous les efforts soient déployés pour remédier à la grave détérioration de la situation en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, où la violence des colons israéliens contre les Palestiniens et leurs biens ne cesse de s'intensifier, entraînant des déplacements forcés, des expropriations et un climat généralisé d'absence de lois et d'impunité.

Mesdames et Messieurs,

L'heure appelle une action concertée et résolue. La primauté du droit international et du droit humanitaire doit être pleinement rétablie. La cessation de l'occupation et la responsabilisation des auteurs de crimes contre l'humanité, dont beaucoup sont qualifiés de génocide, demeurent indispensables. La création et la viabilité d'un État palestinien souverain et indépendant, vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël, demeurent fondamentales pour toute perspective de paix et de prospérité au Moyen Orient.

Les décisions récentes adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, la Cour internationale de Justice et la Conférence internationale sur le règlement pacifique de la question palestinienne constituent des bases essentielles pour progresser vers une paix juste. La reconstruction de Gaza et la protection des civils doivent désormais guider nos efforts.

Le Comité réitère son appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne les mesures nécessaires à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et à l'établissement et à la pleine reconnaissance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, comme réaffirmé lors de la Conférence de New York et comme nombre de vos pays ici présents l'ont fait en septembre dernier.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes à un moment décisif. Le regard du monde est tourné vers nous. Puissions-nous donc agir avec la gravité, la lucidité et la détermination que requiert cette responsabilité historique, afin de rendre enfin possible la coexistence pacifique de deux États, Israël et Palestine, dans la sécurité, la dignité et la reconnaissance mutuelle.

Je vous remercie.